



Descriptif du recruteur

La ville de Méru est la septième plus grande ville de l'Oise (14 800 habitants), elle est située à 50 Km de Paris. Elle est placée sur la liaison de train Beauvais-Paris Nord et est desservie par l'autoroute A16. De par son statut de ville-centre, elle est riche d'activités culturelles, sportives et associatives et laisse la part belle aux loisirs : musée, cinéma, médiathèque, complexes sportifs...

La ville de Méru recrute

FICHE DE POSTE Chargé de propreté des locaux

Responsable hiérarchique (N+2) : Directeur des Affaires Scolaires et de l'Animation et (N+1) : Responsable des services collectifs.

Profil / grade : Adjoint technique territorial

Missions : Sous le contrôle de la référente de site :

- Maintenir la propreté des locaux administratifs, techniques ou spécialisés et l'ensemble du patrimoine de la collectivité (nettoyage des sols, du mobilier, des sanitaires et des cuisines)
- Dépoussiérer les surfaces, trier et évacuer les déchets courants
- Aérer les espaces
- Approvisionner les distributeurs de savon, d'essuie-main
- Assurer la sécurité des utilisateurs des locaux (balisage des zones glissantes, utilisation de produits dangereux...)
- Assurer la gestion de l'approvisionnement en matériel et produits
- Nettoyer, ranger et maintenir en état le matériel à la fin des opérations
- Repérer et signaler toute anomalie ou dysfonctionnement
- Assurer des interventions au service de restauration

Activités / Moyens :

- Nettoyage des locaux spécialisés (enseignements, accueils enfants, cinéma, Maison médicale) dans le respect des normes d'hygiène
- Entretien courant et rangement du matériel utilisé
- Tri et évacuation des déchets courants

Compétences :

- Sens de l'organisation
- Discrétion requise
- Connaissance du fonctionnement et de l'utilisation des appareils et équipements
- Maîtrise des procédures de nettoyage et de désinfection
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (utilisation de produits dangereux, utilisation de machines...)
- Connaissance des gestes et postures de travail à adopter

Relations fonctionnelles (interne / externe) :

Agents de la collectivité, enseignants, élèves, associations, ...

Lieu – Horaires – Conditions particulières :

- Temps partiel ou complet
- Déplacements sur plusieurs lieux différents
- Grande disponibilité
- L'activité peut s'exercer en présence des usagers ou en dehors des heures de travail de l'établissement
- Horaires réguliers ou décalés, travail possible le week-end et les jours fériés